

# ACQUITTEMENT de la Contribution Vie Etudiante et de Campus (sauf étudiant en formation continue)

Avant de vous inscrire pour la rentrée de septembre 2023 à l'Institut de Lannion, vous devez vous acquitter de la CVEC sur le site du CROUS :

**[www.etudiant.gouv.fr](http://www.etudiant.gouv.fr)**

Choisir : [mesServices.Etudiant.gouv.fr](http://mesServices.Etudiant.gouv.fr)

Gardez précieusement le numéro car celui-ci sera indispensable pour les inscriptions en ligne à l'Université à la rentrée.

Pour les étudiantes, la déclaration CVEC doit impérativement se faire sous le nom de jeune fille.

**Vous devez nous fournir une copie de l'attestation délivrée lors de cette acquittement par le CROUS.**

•